

mairie12.paris.fr

2025/2026

0.16 ans

LE GUIDE DE LA
PETITE ENFANCE,
DE L'ÉCOLE ET DU
PÉRISCOLAIRE
DANS LE 12^e

MAIRIE
12

Édito



**Emmanuelle
Pierre-Marie**

Maire du 12^e arrondissement

✉ @EPierreMarie



Jeanne Dallot

Adjointe à la Maire chargée
de la petite enfance

✉ @DallotJ



Isabelle Rocca

Adjointe à la Maire chargée
des affaires scolaires, des
nouveaux apprentissages, de
la parentalité et des familles

✉ @isabelle_rocca

Sommaire

3 | La petite enfance

15 | Les écoles

31 | Les collèges

35 | Le 12^e pour
les familles

Chè-res enfants et chè-res parents,

L'équipe municipale du 12^e est mobilisée pour améliorer la vie des familles de l'arrondissement, participer à une meilleure conciliation de la vie familiale, personnelle et professionnelle en proposant une ville davantage adaptée aux enfants. De la petite enfance à l'adolescence, toutes nos actions sont tournées vers les besoins réels des familles. Il est essentiel que les initiatives locales intègrent les plus jeunes et leurs parents dans la construction de l'avenir du 12^e !

Nous resterons cette année encore, à l'écoute de vos besoins : en proposant des modes d'accueil adaptés, en continuant à offrir à vos enfants une restauration scolaire de qualité, saine et durable, en enrichissant l'offre de loisirs, sportive et culturelle destinée à vos enfants.

Cette dernière est recensée dans « ma petite infolettre culture », dispositif lancé en 2023 pour les enfants âgés de 3 à 14 ans. Les deux premières éditions de la « Fête du Périscolaire » au printemps 2024 et 2025 ont également pu témoigner de la richesse et de la qualité des activités proposées aux enfants sur les temps périscolaires et au sein des centres de loisirs du 12^e. Nous vous donnons rendez-vous nombreuses et nombreux pour la troisième édition en mai 2026.

Nous continuons aussi à renforcer les dispositifs existants, avec les équipes éducatives et nos partenaires. Nous reconduisons « Les Samedis en Famille » dans nos établissements de la petite enfance et nous continuons d'ouvrir les cours d'école le week-end afin que les Parisien·nes puissent partager des moments chaleureux autour d'activités ludiques, artistiques, citoyennes... Le choix que nous avons fait de « mettre la ville à hauteur d'enfants » se réalise progressivement, également à travers les aménagements de Rues aux Enfants et de Cours Oasis.

La transformation des cours de récréation en îlots de fraîcheur se poursuit. D'ici la fin de l'année 2026, la moitié des écoles bénéficieront de ce nouveau type d'aménagement Oasis, durable et innovant.

Nous nous engageons à défendre l'égalité des chances en favorisant de meilleures conditions de développement des enfants au quotidien. En ce sens, nous organisons des événements afin que chaque famille puisse trouver les informations dont elle a besoin notamment avec les Forums Été ou les réunions sur les modes d'accueil de la petite enfance. De même, après trois éditions sur les pratiques addictives et la santé mentale et sexuelles des jeunes, nous poursuivons le cycle des Forums Parentalité.

Ce guide se veut un outil pratique que nous souhaitons vous offrir pour vous accompagner, ainsi que vos enfants, au quotidien. Il contient des informations clés qui permettront à votre enfant de s'épanouir de sa naissance jusqu'au collège dans le 12^e arrondissement.

Pour des conseils plus personnalisés, le Relais Informations Familles de la Mairie du 12^e est à votre disposition afin de vous aiguiller. N'hésitez pas à prendre rendez-vous !

Avec vous et pour vous, notre arrondissement continuera de créer les conditions d'un avenir meilleur.

La Mairie du 12^e arrondissement (130 avenue Daumesnil) est actuellement fermée suite à l'incendie qui en a touché le beffroi et une partie de sa toiture en janvier 2025, mais le service public municipal est maintenu dans le 12^e.

Depuis juin 2025 et jusqu'à la réouverture de la mairie, la grande majorité des services publics municipaux, dont le Relais Informations Familles (sur rendez-vous), vous accueille au **22 rue Gabriel Lamé** du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 et le jeudi jusqu'à 19h30.

✚ D'INFO : mairie12.paris.fr



LA PETITE ENFANCE

- 4** | Les modes d'accueil collectifs
- 8** | L'inscription en crèche municipale
- 10** | Les tarifs
- 11** | Dans les assiettes des tout-e-petit-es
- 12** | Les assistant-es maternel-le-s
- 13** | La garde d'enfant à domicile ou garde partagée
- 14** | Les structures d'information, d'accompagnement et de suivi



2541

PLACES EN STRUCTURES COLLECTIVES



100 %

DE LAIT BIO DANS LES CRÈCHES MUNICIPALES EN RÉGIE



2

CENTRES DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI) DANS LE 12^e

LES MODES D'ACCUEIL COLLECTIFS

L'offre municipale d'accueil collectif

Les crèches collectives municipales

Elles accueillent des **enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans** dans un cadre spécialement conçu pour les tout-e-petit-es.

Réparti-es par tranches d'âge ou multi-âges, les enfants sont **encadré-es par des professionnel-le-s** : auxiliaires de puériculture, assistant-es éducatif-ve-s petite enfance (AEPE), éducatrices et éducateurs de jeunes enfants. **L'établissement est ouvert toute la journée** sans interruption de 8h à 18h30, avec une amplitude horaire maximum de 10h pour l'enfant.

Les réunions d'information modes d'accueil

Ces rencontres entre les professionnel-le-s et les parents permettent de présenter le fonctionnement et les spécificités des différents modes d'accueil, collectifs et individuels, et de guider les familles dans leurs démarches. Ces réunions sont organisées plusieurs fois dans l'année en visioconférence.

✚ D'INFO : mairie12.paris.fr



En raison de l'anonymisation des dossiers de la commission d'attribution, l'élue en charge de la petite enfance et les responsables de crèches municipales ne reçoivent pas les familles en attente d'une place en crèche.

Mini crèches collectives

- › 4 rue de Toul (à partir d'1 an jusqu'à 3 ans)
- › 49 rue François Truffaut
- › 33 rue Montgallet

Crèches collectives

- › 11 bis rue Édouard Robert
- › 14-16 rue Pierre Bourdan
- › 27 rue Pommard
- › 295 rue de Charenton
- › 11 rue Villiot
- › 4 rue Marie Laurencin
- › 43 rue de Picpus
- › 6 rue des Jardiniers
- › 6 rue Eugénie Eboué
- › 72 avenue Daumesnil
- › 8 place du Bataillon du Pacifique (BERCY1)
- › 8 place du Bataillon du Pacifique (BERCY2)
- › 18 rue Georges et Maï Politzer
- › 4 impasse Druinot
- › 16 bis avenue de Saint-Mandé
- › 11 rue du Charolais
- › 33 bis rue Montéra
- › 11 rue de Gravelle
- › 7 rue de Cotte
- › 17 rue Lamblardie
- › 10 cité Marthe Condat

Les 5 établissements suivants sont des crèches municipales en gestion déléguée. Les places sont attribuées par la mairie d'arrondissement en commission d'attribution au même titre que pour les autres établissements municipaux.

- › 26 avenue du Docteur Arnold Netter
- › 6/8 impasse Barrier
- › 13 rue de Reuilly
- › 3c passage Marie Rogissart
- › 43 rue des Meuniers



La crèche familiale municipale

La crèche familiale est un établissement regroupant des assistant-es maternel-les agréé-es et salarié-es par la Ville de Paris. Chaque assistant-e maternel-le accueille, à son domicile, **au maximum 3 enfants âgés de moins de 3 ans**. Une fois par semaine, les assistant-es maternel-les agréé-es accompagnent l'enfant dans les locaux de la crèche familiale. Ainsi, **la crèche familiale combine les modes d'accueil individuels et collectifs** permettant à la fois une relation personnalisée et une socialisation avec d'autres enfants. **Les places sont attribuées par la commission municipale**. Les tarifs et horaires sont identiques à ceux d'une crèche collective municipale.

- › **Crèche familiale municipale**
43 rue de Picpus

Les crèches hospitalières

Dans les deux établissements de la petite enfance situés à l'intérieur de structures hospitalières, la Mairie du 12^e a réservé plusieurs places dont **l'attribution se fait par le biais de la commission**. Ces crèches ont la particularité de proposer **des horaires décalés**.

- › **Hôpital Saint-Antoine**
184 rue du faubourg Saint-Antoine
- › **Hôpital Trousseau**
26 avenue du Docteur Arnold Netter

Les haltes-garderies

Les haltes-garderies accueillent **les enfants âgés de 0 à 3 ans à la demi-journée ou à la journée selon les établissements**. Elles permettent de socialiser l'enfant, de le préparer à la séparation parentale en douceur et de profiter de différentes activités d'éveil encadrées par un personnel qualifié.

La demande d'inscription en halte-garderie se fait directement auprès du/de la responsable d'établissement pour les contrats inférieur ou égal à 2 jours par semaine.

- › **Halte-garderie Picpus**
43 rue de Picpus
01 53 44 43 38
- › **Halte-garderie Paul Dukas**
5 rue Paul Dukas
01 44 68 83 25
- › **Halte-garderie Tourneux**
5 impasse Tourneux
01 71 18 75 50

Le jardin d'enfants pédagogique

Cette structure accueille 40 enfants âgés de 0 à 6 ans, répartis en deux espaces. Un multi-accueil de 15 enfants pour les moins de 3 ans et un jardin d'enfants de 25 places pour les 3-6 ans.

Inscriptions auprès du Relais Informations Familiales.

- › **Jardin d'enfants Édouard Robert**
16 rue Édouard Robert
01 53 17 34 72

L'offre associative d'accueil collectif

Les crèches associatives

Les crèches associatives sont subventionnées par la Ville de Paris et la Caisse d'Allocations Familiales. **Elles gèrent elles-mêmes leurs attributions.** La tarification est identique à celle des crèches municipales.

- › **Maison Kangourou (de 2 mois et demi à 3 ans)**
30 rue Victor Chevreuil et 36 rue de Picpus
01 88 40 04 71 - lamaisonkangourou.com
- › **Le Moulin en Herbe (de 2 mois et demi à 3 ans)**
16-20 rue des Meuniers - 01 43 07 64 90
- › **Léo comme trois pommes (de 2 mois et demi à 3 ans)**
7 passage Brulon
01 45 85 42 35
- › **Au Bonheur des Ours (de 2 mois et demi à 3 ans)**
180 avenue Daumesnil - 01 40 01 00 49
abcpuericulture.com
aubonheurdesours@abcpuericulture.com
- › **Graine d'ours (de 2 mois et demi à 3 ans)**
24-26 rue de Cîteaux - 01 40 02 01 00
grainedours@abcpuericulture.com
- › **Les 2 Marie**
15 A, rue Lamblardie - 01 46 46 18 40
lesdeuxmarie.secretariat@f-d-r.org

Les multi-accueils associatifs

Les multi-accueils combinent au sein d'une même structure des modes d'accueil occasionnels, réguliers à temps partiel ou à temps plein. Inscriptions et renseignements directement auprès des structures. Certaines places sont réservées par la Mairie du 12^e et sont attribuées lors des commissions.

- › **Multi-accueil Caramel (en appartement 8h/19h)**
48 rue de Wattignies
01 43 44 03 88 - caramel.asso.fr

- › **La Maison des Ours (de 2 mois et demi à 3 ans)**
du lundi au vendredi de 8h à 19h
9, rue Fernand Fourreau Paris
01 40 19 90 61
maisondesours@abcpuericulture.com
- › **Multi-accueil Marcotte (de 2 mois et demi à 3 ans)**
77 rue de Reuilly - 01 40 21 11 55
- › **Multi-accueil Bizot (de 2 mois et demi à 3 ans)**
21 avenue du Général Michel Bizot
01 44 75 76 16

Les crèches parentales associatives

Ce sont des crèches collectives gérées par **une association de parents**. Ces dernières s'engagent à participer au fonctionnement de la structure, avec le soutien de professionnels qualifiés. **Inscription et renseignements directement auprès des structures.**

- › **Les Crocos**
180 avenue Daumesnil
09 50 79 74 33 - lescrocos.fr
- › **Les Pieds tendres**
10 passage Abel Leblanc
09 50 26 22 16 - lespiedstendres.fr
- › **Le Moulin Bleu**
60 bis rue de Picpus
01 44 67 09 83 - creche-le-moulin-bleu.fr

Les haltes-garderies associatives

Elles accueillent des enfants d'âges différents selon la structure et proposent des repas. **Les structures gèrent elles-mêmes leurs attributions.**

- › **Relais 59 (de 3 mois à 4 ans)**
1 rue Hector Malot
01 43 43 20 82
csrelais59.org



Favoriser l'accueil de tous·tes les enfants

Tous·tes les enfants peuvent être accueilli·es dans les structures municipales. Le 12^e compte par ailleurs, trois établissements qui ont la particularité de s'occuper d'enfants en situation de handicap.

La Maison Dagobert

Cet établissement multi-accueil propose des demi-journées ou des journées complètes, en fonction des places disponibles, pour une vingtaine d'enfants âgé·es de 1 à 6 ans. Les inscriptions s'effectuent pour l'année, dès le mois de mai pour la rentrée de septembre.

› **La Maison Dagobert**

30 rue Énard - 01 40 02 04 88

⊕ **D'INFO : apate.fr**

Le Jardin d'Enfants Gulliver

Ce jardin d'enfants pédagogique de 36 places accueille des enfants âgé·es de 2 à 6 ans, en journées continues. Les inscriptions s'effectuent tout au long de l'année et sur liste d'attente, pour la rentrée suivante.

› **L'école Gulliver**

59/61 rue des Pirogues de Bercy
01 43 46 25 20

⊕ **D'INFO : apate.fr**

Le multi-accueil Les 2 Marie

Ce multi-accueil associatif a ouvert ses portes au mois de septembre 2019. Il propose un tiers de ses places aux enfants en situation de handicap.

› **Le multi-accueil Les 2 Marie**

15 A, rue Lamblardie - 01 46 46 18 40
lesdeuxmarie.secretariat@f-d-r.org

⊕ **D'INFO : fondation-de-rothschild.fr**

L'INSCRIPTION EN CRÈCHE MUNICIPALE

Les démarches en Mairie d'arrondissement

Préinscription :

› Comment ?

- **En ligne** : sur le portail Paris Familles (voir ci-contre), depuis paris.fr ou depuis mairie12.paris.fr

- **Au Relais Informations Familles (RIF)** de la Mairie du 12^e arrondissement, sur rendez-vous : prise de rendez-vous sur mairie12.paris.fr

› Quand ? À partir du 6^e mois de grossesse

Pièces à présenter :

- › Pièces d'identité du ou des parents
- › Justificatif de domicile récent
- › Livret de famille ou acte de naissance
- › 3 dernières fiches de paie ou dernier avis d'imposition des parents
- › Notification de la Caisse d'Allocations Familiales

Confirmation d'inscription :

- › Après la naissance de votre enfant, **vous devez confirmer sa préinscription en fournissant impérativement l'acte de naissance** au Relais Informations Familles.

Renouvellement des demandes :

Chaque demande de place en crèche doit être renouvelée tous les 3 mois auprès du Relais Informations Familles. **À défaut, votre demande sera archivée.**

› Relais Informations Familles du 12^e

130 avenue Daumesnil

01 44 68 12 48

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 et le jeudi jusqu'à 19h30

Sur rendez-vous

Contact par mail :

- Depuis le formulaire de contact sur mairie12.paris.fr

- Depuis le portail Paris Familles

Attribution des places en crèche : une commission anonymisée

La commission d'attribution se réunit une fois par mois, sauf en été.

Composition :

- › Élu-es du Conseil d'Arrondissement du 12^e, de la majorité et de l'opposition
- › Coordinateur-ices de crèches de secteur
- › Responsables et adjoint-es des établissements municipaux d'accueil de la Petite Enfance
- › Médecins et puériculteur-ices de la Protection Maternelle Infantile (P.M.I.)
- › Assitant-es sociaux-ales
- › Responsables des crèches associatives

Critères d'appréciation des dossiers :

- › Situation professionnelle du ou des parents
- › Santé des enfants et du ou des parents, longue maladie, situation de handicap, etc.
- › Situation familiale, conditions d'hébergement, ressources, composition de la famille
- › Naissance multiple, fratrie, famille nombreuse

Attribution des places : un principe de transparence

- › L'attribution des places en crèche est anonymisée.
- › Les places rendues disponibles (refus, déménagement, etc.) sont systématiquement reproposées à la commission suivante
- › Les résultats mensuels de la commission d'attribution sont disponibles sur le site Internet de la Mairie du 12^e et consultables par tous-tes.

Paris Familles c'est quoi ?

- › **La Ville de Paris a fait évoluer le service Facil'familles qui est devenu Paris Familles depuis la rentrée 2024.**

Le portail Paris Familles vous permet d'accéder à un bouquet de services numériques.

Il vous permet de faire et suivre vos demandes de place en crèche, d'inscription à l'école, aux activités périscolaires, aux centres de loisirs, aux conservatoires et aux ateliers Beaux-Arts.

Paris Familles permet également de gérer tout le processus de facturation avec une facture unique pour l'ensemble du foyer et de payer en ligne.

Ⓢ D'INFO : paris.fr

- › **Simple d'accès, Paris Familles fonctionne avec un simple compte de connexion Mon Paris.**

A partir de cet espace, vous pourrez consulter et payer vos factures, suivre vos inscriptions et gérer vos informations de facturation.



Tout au long de l'année, des réunions d'information sur les modes d'accueil

La Mairie du 12^e organise des réunions d'information sur les modes d'accueil de la petite enfance dans l'arrondissement. Ces rencontres entre les professionnel·le·s et les parents permettent de présenter le fonctionnement de la petite enfance ainsi que les spécificités des différents modes d'accueil et de guider les familles dans leurs démarches. Au cours de ces réunions, des informations sont communiquées sur les spécificités de chaque mode d'accueil collectif (crèche collective, crèche familiale, halte-garderie, multi-accueil, crèche parentale), les démarches concernant l'inscription de votre enfant en mairie, le fonctionnement de la commission d'attribution des places en crèches, les modes d'accueil à domicile, simple ou partagée et les lieux de parentalité présents dans l'arrondissement. Les différent·es professionnel·les sont à la disposition des parents et futurs parents pour répondre à leurs questions.

- › **Retrouvez les dates de ces réunions sur mairie12.paris.fr**

LES TARIFS

Pour connaître le montant à payer, vous devez :

- › Calculer vos ressources mensuelles, en divisant vos revenus annuels par 12.
- › Multiplier vos ressources mensuelles par le taux d'effort en fonction du nombre d'enfants.

Tarifs horaires pour les crèches et haltes-garderies municipales

- › 1 enfant à charge = vos ressources mensuelles ⓧ **0,000619**
- › 2 enfants à charge = vos ressources mensuelles ⓧ **0,000516**
- › 3 enfants à charge = vos ressources mensuelles ⓧ **0,000413**
- › 4 à 7 enfants à charge = vos ressources mensuelles ⓧ **0,000310**
- › 8 enfants ou + à charge = vos ressources mensuelles ⓧ **0,000206**

Pour connaître les tarifs des autres structures, merci de vous renseigner directement auprès d'elles.

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales fixe une révision des tarifs au 1^{er} janvier de chaque année, sur la base des revenus perçus par les familles durant l'année N-2. Cette révision qui concerne l'ensemble des familles permet une actualisation annuelle des ressources perçues et un nouveau calcul des participations familiales correspondantes.



DANS LES ASSIETTES DES TOUT·E-PETIT·ES

La Ville propose aux enfants une alimentation de qualité dans les crèches municipales.

Du lait 100 % bio

Depuis le printemps 2019, les 2 300 litres de lait servis chaque jour aux enfants accueilli-es dans les crèches parisiennes sont exclusivement issus de l'agriculture biologique. Paris fournit ainsi 100 % de lait bio aux enfants âgé-es de moins de 3 ans dans les crèches municipales.



100 %

D'ALIMENTATION BIO
DANS LES CRÈCHES
MUNICIPALES EN
RÉGIE

Une alimentation bio et locale

La Ville poursuit continuellement ses efforts pour améliorer le taux de produits issus des filières bio, locales et durables dans les assiettes des tout-e-petit-es. En 2024, cette part atteint 100 % dans les crèches municipales parisiennes en régie. Des plats végétariens sont également servis deux fois par semaine. La priorité est donnée au « fait maison », écartant les produits transformés contenant des additifs, colorants, huile de palme, OGM, etc.

Des repas faits sur place

Dans les crèches collectives municipales parisiennes en régie, la cuisine est faite sur place par un personnel formé et dans des locaux strictement contrôlés, ce qui constitue un gage de qualité et de sécurité des préparations et permet une maîtrise fine de la qualité des matières premières. Chaque crèche possède une cuisine et une ou plusieurs biberonneries.



LES ASSISTANT·ES MATERNEL·LES

L'accueil chez un·e assistant·e maternel·le

Les assistant·es maternel·les assurent à leur domicile la garde d'un à quatre enfants, dès l'âge de 2 mois et demi. Tous·tes les assistant·es maternel·les doivent disposer **d'un agrément délivré par le Conseil départemental. L'agrément est accordé pour une durée de 5 ans.** Il détermine le nombre d'enfants pouvant être simultanément accueilli·es.

Le particulier employeur

En faisant appel à un·e assistant·e maternel·le agréé·e, le parent devient son employeur·euse. Il ou elle doit gérer son recrutement, l'établissement du contrat de travail, le versement des salaires et leur déclaration sur les sites des centres Paje emploi (pajemploi.urssaf.fr) ou Cesu (cesu.urssaf.fr). Le salaire horaire, l'indemnité d'entretien (électricité, eau, jouets), et l'éventuelle indemnité de frais de repas sont négociés entre les parents et l'assistant·e maternel·le.

Les aides financières

Si vous confiez votre enfant âgé·e de moins de 6 ans à un·e assistant·e maternel·le agréé·e, **la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) prend en charge une partie de la rémunération de votre salarié·e et la totalité des cotisations sociales.** Le montant de cette prise en charge dépend de vos revenus, du nombre d'enfants à charge, de leur âge et du coût de la garde. L'emploi d'un·e assistant·e maternel·le agréé·e ouvre droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt. Celui-ci est égal à 50 % des dépenses effectivement supportées dans la limite d'un plafond de 3 500 € par an et par enfant. L'aide fiscale est dans ce cas de 1 750€ (en 2024).

⊕ D'INFO : caf.fr

Où trouver la liste des assistant·es maternel·les du 12^e ?

Pour vous procurer la liste des assistant·es maternel·les de l'arrondissement, contactez le service d'agrément et d'accompagnement des assistant·es maternel·les et familiaux·ales (SAMF) du 12^e au : 01 55 78 86 40.

Le Relais petite enfance

Les relais petite enfance sont des lieux de jeux et d'échange sur les pratiques professionnelles, spécialement aménagés pour les jeunes enfants et les assistant·es maternel·les qui les accompagnent. Ils sont organisés et animés par un·e éducateur·rice de jeunes enfants.

- › Retrouver les adresses des RPE dans votre arrondissement en vous adressant au SAMF **Paris.fr >Enfance>choisir un mode d'accueil**

Le suivi des assistant·es maternel·les

À Paris, l'accompagnement professionnel des assistant·es maternel·les employé·es par des particuliers est assuré par les équipes du service d'agrément et d'accompagnement des assistant·es maternel·les et familiaux·ales (éducateurs·rices de jeunes enfants, assistant·es sociaux·ales, médecins, psychologues).

- › Retrouvez l'adresse du SAMF de votre arrondissement sur **Paris.fr >Enfance>choisir un mode d'accueil**

Des rendez-vous et visites peuvent avoir lieu à leur initiative ou à l'initiative du service d'agrément et d'accompagnement des assistant·es maternel·les et familiaux·ales, en fonction des besoins liés au suivi des pratiques professionnelles et aux évolutions de l'agrément (demandes de modifications, arrivée d'un nouvel enfant, situation particulière).

LA GARDE D'ENFANT À DOMICILE, LA GARDE PARTAGÉE

Les gardes d'enfants

Il s'agit de professionnel·les qui s'occupent des enfants au domicile de la famille. **La garde est partagée quand deux familles décident de faire garder leurs enfants par un·e même professionnel·le.** Ce mode de garde a également l'avantage d'offrir à votre enfant un·e camarade de jeux et d'alléger le coût de la garde.

Le parent employeur

Vous pouvez choisir de recruter vous-même votre salarié·e et de gérer les relations de travail (formalités et déclarations) ou de faire appel à une structure prestataire (association ou entreprise), qui doit disposer d'un agrément spécifique de l'État. Vous devenez alors client·e de la structure prestataire, qui emploie la personne intervenant à votre domicile et gère toutes les formalités administratives.



Les aides financières

Si vous confiez votre enfant âgé·e de moins de 6 ans à une garde à domicile, **vous pouvez bénéficier d'aides financières de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ainsi que d'un crédit d'impôt. Celui-ci est égal à 50 % des dépenses effectivement supportées.**

⊕ **D'INFO : caf.fr**

Le Relais petite enfance

Les relais petite enfance sont des lieux de jeux et d'échange sur les pratiques professionnelles, spécialement aménagés pour les jeunes enfants et les gardes d'enfants qui les accompagnent. Ils sont organisés et animés par un·e éducateur·rice de jeunes enfants.

Par la FOCSS

- › **Centre Social Charenton**
295, rue de Charenton
- › **RPE Rambouillet**
31, rue de Rambouillet

Par Crescendo

- › **Centre Paris Anim' Maurice Ravel**
6 avenue Maurice Ravel

Par ABC Puériculture

- › **Le Petit bus**
rue Jules Lemaître
(le long du square Émile Cohl)
Mardi de 15h à 17h et jeudi de 9h30 à 11h30

LES STRUCTURES D'INFORMATION, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI

La Protection Maternelle et Infantile

Dans le 12^e, deux centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) accueillent parents et enfants dès la sortie de la maternité et jusqu'à l'âge de six ans

Accompagnement par des professionnel·les

Une équipe pluridisciplinaire (médecin, infirmier·ère, puériculteur·rice, sage-femme, auxiliaire de puériculture, psychologue, psychomotricien·ne) propose des conseils de puériculture, des consultations médicales, des activités collectives de soutien à la parentalité et d'éveil de l'enfant. Une permanence de sages-femmes est aussi à l'écoute des femmes enceintes pour répondre aux questions relatives à leur grossesse.

Des ateliers pour les parents

Des ateliers sont également proposés : préparation à la naissance, groupes d'échanges entre futur·es parents, accompagnement à l'allaitement, éveil du/de la tout·e-petit·e, massage du bébé, nutrition, lecture.

Des informations pour les parents

Le service social de Protection Maternelle et Infantile réalise des séances d'information collectives destinées en priorité aux futur·es parents (15 personnes maximum) les jeudis (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 14h à 16h. Les permanences et les séances d'information sont assurées par un·e assistant·e social·e, sur inscription auprès du secrétariat du service social de PMI (01 55 78 86 40).

Deux centres de PMI dans le 12^e

- › 1 rue Tourneux 01 43 07 83 37
- › 43 rue de Picpus 01 53 44 99 80

Le Relais Informations Familles (RIF)

En Mairie du 12^e, le Relais Informations Familles (RIF) accueille, informe et oriente, en un même lieu, les familles. Cette structure propose un accès personnalisé pour organiser la vie quotidienne, mener des démarches particulières comme des demandes d'inscriptions en crèche ou à l'école, des informations sur tous les modes de garde du/de la jeune enfant ou sur les lieux ressources pour les parents ou faire valoir des droits.

› RIF de la Mairie du 12^e arrondissement

130 avenue Daumesnil
01 44 68 12 48

Contact par mail :

- Depuis le formulaire de contact sur mairie12.paris.fr
- Depuis le portail Paris Familles

Sur place

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 et le jeudi jusqu'à 19h30

Sur rendez-vous

Des informations sur Paris.fr.

La Ville de Paris informe les familles sur les modes d'accueil et dispositifs d'accompagnement des enfants de 0 à 16 ans sur Paris.fr/enfance :

- › Choisir un mode d'accueil
- › Aides et loisirs pour les familles et Paris.fr/education
- › Accompagnement à la parentalité www.paris.fr/pages/accompagnement-des-parents-211



LES ÉCOLES

16 | L'inscription à l'école publique

18 | Le fonctionnement des écoles publiques

21 | L'emploi du temps des élèves parisien·nes

22 | Les activités péri et extrascolaires

26 | Paris Familles, votre service en ligne

27 | L'inscription en centres de loisirs

28 | La restauration scolaire



2 731

ENFANTS EN
MATERNELLE



4 286

ENFANTS EN
ÉLÉMENTAIRE



40

ÉCOLES



2,7 millions

INVESTIS CHAQUE
ANNÉE POUR
L'ENTRETIEN ET LA
MODERNISATION
DES ÉCOLES



89,6 %

D'ALIMENTATION
DURABLE DANS LES
CANTINES (BIO OU
LABELLISÉE)



+ de 1 000

ACTIVITÉS
PÉRISCOLAIRES
PROPOSÉES

L'INSCRIPTION À L'ÉCOLE PUBLIQUE

Démarches d'inscription

L'inscription scolaire doit être effectuée par une personne exerçant l'autorité parentale au Relais Informations Familles (RIF).

Tous-tes les enfants résidant dans l'arrondissement peuvent être accueilli-es à l'école maternelle l'année de leurs 3 ans. En France, l'instruction est obligatoire dès l'âge de trois ans. L'inscription d'un enfant de moins de 3 ans fait l'objet d'un passage en commission.

L'accueil des enfants de moins de trois ans est possible sous certaines conditions. La Mairie du 12^e arrondissement a mis en place une commission pluridisciplinaire et représentative de l'ensemble des acteur-rices de l'enfance, qui se réunit en juin et décembre de chaque année, afin de statuer sur les demandes de scolarisation de niveau *Très Petite Section*, selon les critères fixés par les orientations nationales et le nombre de places disponibles dans les écoles.

Par conséquent, seul-es les enfants pour lesquelles la commission émet un avis favorable sont admis-es à l'école de secteur pour un accueil en matinée uniquement.

› RIF de la Mairie du 12^e arrondissement

130 avenue Daumesnil
01 44 68 12 48

Sur rendez-vous

Contact par mail :

- Depuis le formulaire de contact sur mairie12.paris.fr
- Depuis le portail Paris Familles

Pièces justificatives

- › Le livret de famille ou la copie intégrale d'acte de naissance
- › Une pièce d'identité du/de la responsable légal-e et le cas échéant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement)
- › Un justificatif de domicile récent
- › Si l'enfant était déjà scolarisé-e, le certificat de radiation de l'école précédente
- › Courrier motivé pour une inscription d'un enfant de **2 ans**. Les situations particulières font l'objet d'un examen au cas par cas. Muni-e du certificat d'inscription, vous êtes invité-e à vous rendre à l'école de secteur de l'enfant pour procéder à son admission.

Sectorisation et dérogation

Les élèves sont scolarisé-es dans les écoles publiques en fonction de leur lieu de résidence. À cette fin, un « périmètre scolaire » est défini pour chaque école. En règle générale, une adresse correspond à une seule école. Dans certains cas particuliers, une adresse peut-être commune à plusieurs écoles.

✚ **D'INFO** : CAPGEO.SIG.PARIS.FR/APPS/SECTEURSSCOLAIRES

Pour savoir de quelle école dépend votre enfant.



Les écoles maternelles publiques

- › **13 rue ARMAND ROUSSEAU**
01 43 44 77 27
- › **167 rue de BERCY**
01 46 28 95 58
- › **28 rue de la BRÈCHE AUX LOUPS**
01 43 43 54 50
- › **16 rue CHARLES BAUDELAIRE**
01 43 07 54 28
- › **253 bis av DAUMESNIL**
01 55 78 21 45
- › **70 av DAUMESNIL**
01 43 43 96 88
- › **12 rue d'ARTAGNAN**
01 43 46 72 08
- › **15 rue ÉLISA LEMONNIER**
01 43 43 66 91
- › **7 rue JEAN BOUTON**
01 44 74 32 45
- › **40 rue JACQUES HILLAIRET**
01 40 19 91 42
- › **2 pl LACHAMBEAUDIE**
01 43 40 60 30
- › **16 blvd CARNOT**
01 46 28 24 13
- › **16 rue MARSOULAN**
01 43 07 67 59

- › **40 rue des MEUNIER**
01 43 43 43 30
- › **47 rue de PICPUS**
01 43 41 35 17
- › **56 rue de PICPUS**
01 43 43 30 60
- › **33 rue POMMARD**
01 46 28 52 55
- › **59 rue de REUILLY**
01 43 07 71 34
- › **41 rue TRAVERSIÈRE**
01 43 43 70 09

Une école polyvalente publique

- › **16 rue de MONTEMPOIVRE**
01 43 41 28 50

Les écoles élémentaires publiques

- › **167 rue de BERCY**
01 46 28 94 51
- › **4 rue BIGNON**
01 43 07 67 58
- › **18 rue de la BRÈCHE AUX LOUPS**
01 43 43 34 30
- › **315 rue de CHARENTON**
01 43 43 53 27

- › **51 rue de CHARENTON**
01 43 07 74 19
- › **8 rue CHARLES BAUDELAIRE**
01 43 07 44 71
- › **253 ter av DAUMESNIL**
01 55 78 21 50
- › **40 blvd DIDEROT**
01 43 07 44 70
- › **5 rue GERTY ARCHIMÈDE**
01 56 95 08 00
- › **83 av du GÉNÉRAL MICHEL BIZOT**
01 43 43 48 64
- › **Robert-Jean LONGUET (10 av Lamoricière)**
01 46 28 24 14
- › **Léonie WANNER (8 av Lamoricière)**
01 46 28 24 15
- › **19 rue MARSOULAN**
01 43 07 77 39
- › **56 A rue de PICPUS**
01 43 43 39 22
- › **56 B rue de PICPUS**
01 43 43 11 39
- › **4 rue POMMARD**
01 83 98 06 47
- › **27 rue de REUILLY**
01 43 72 41 75
- › **57 A rue de REUILLY**
01 43 07 68 47
- › **57 B rue de REUILLY**
01 43 43 99 46
- › **52 rue de WATTIGNIES**
01 43 43 25 24

LE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES

Le rôle de l'Éducation nationale

L'État a la responsabilité du recrutement des directeur·rices, des enseignant·es et des contenus de l'enseignement. C'est le Rectorat, en tant que représentant de l'État, qui **décide des ouvertures ou des fermetures de classes**.

Le rôle de la Ville de Paris

Elle est notamment chargée d'assurer :

- › la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement matériel des écoles ;
- › l'équipement des écoles : jeux de cour et équipements sportifs, mobilier, matériel audiovisuel etc.
- › l'approvisionnement des écoles pour le compte des Mairies d'arrondissement en papier, crayons, livres de bibliothèques, matériel pédagogique, fournitures pour les arts plastiques, la musique, etc.
- › la gestion des professeur·es de la Ville de Paris et des personnels non enseignants qui travaillent dans l'école : gardien·ne, personnel d'animation, ASEM et personnel de service ;
- › l'organisation des activités péri et extrascolaires.

L'Inspection de l'Éducation nationale

Elle gère administrativement les enseignant·es de la circonscription.

Inspection secteur 12 A : 01 44 62 43 82

Inspection secteur 12 B Nation : 01 44 62 41 06

Les + de la Ville de Paris pour les écoles

Des professeur·es spécialisé·es pour les arts et le sport (PVP)

Les professeur·es de la Ville de Paris sont chargé·es, sur le temps scolaire, des enseignements artistiques et sportifs dans les écoles élémentaires, à savoir : 1h d'éducation musicale, 1h d'arts plastiques et 1h30 d'éducation physique et sportive par semaine.

Des directeur·rices déchargé·es de classes

Pour leur permettre de se consacrer pleinement à leurs fonctions, les directeurs ou directrices sont déchargé·es d'enseignement dans les écoles d'au moins 5 classes. Au niveau national, le seuil de décharge est de 13 classes en maternelle et 14 classes en élémentaire.



100 %

**DES ÉLÈVES DE CP
DU 12^e PEUVENT BÉNÉFICIER D'UN
PARCOURS DE SENSIBILISATION
MUSICALE AVEC LE CONSERVATOIRE
PAUL DUKAS**

La communauté éducative

Si l'école est un lieu de socialisation, d'apprentissage et de transmission des connaissances, cette mission s'inscrit dans une démarche co-éducative.

L'équipe pédagogique

- › Le directeur/la directrice.
- › Les professeur-es des écoles.
- › Les professeur-es de la Ville de Paris, spécialisé-es en éducation physique, musique et arts plastiques.
- › Les membres du RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) : ce service dépend de l'Éducation nationale. Il est composé d'enseignant-es spécialisé-es qui s'entourent de psychologues scolaires et de rééducateur-rices en psychopédagogie.

Le personnel périscolaire et technique

- › Les animateurs et les animatrices de la Ville de Paris : sous l'autorité du/de la Responsable Éducatif-ve Ville (REV), ils et elles assurent dans le cadre de leurs fonctions, l'encadrement et l'animation pendant le temps du midi et après la classe à 15h ou 16h30, à travers la mise en place d'un projet pédagogique.
- › Mercredi après-midi dédié aux accueils de loisirs.
- › Les gardien-nes des écoles, en charge de l'accueil, des entrées et sorties.
- › Les agent-es techniques des écoles (ATE) : ils et elles ont en charge la propreté des locaux dans les écoles élémentaires.

- › Les agent-es spécialisé-es des écoles maternelles (ASEM) participent aux activités de la classe en collaboration avec les enseignant-es, animent des ateliers périscolaires, assurent l'entretien des locaux.
- › Les agent-es de la Caisse des Écoles pour la restauration scolaire.

Le personnel médico-social

- › L'assistant-e social-e et le/la médecin scolaire
- › Les accompagnant-es d'élèves en situation de handicap (AESH)

Les parents

Les parents d'élèves occupent une véritable place au sein de la vie des établissements scolaires. Par le biais de leurs représentant-es élu-es, ils et elles s'expriment au conseil d'école et contribuent à animer la vie scolaire (lire p. 20). Les élections des représentant-es de parents se tiennent dans chaque école au mois d'octobre.

En outre, les parents disposent d'un outil privilégié de dialogue : **l'espace numérique de travail**. D'autres outils d'information existent tels les livrets et bulletins, les réunions de classe ou encore les panneaux d'affichage accrochés au mur de toutes les écoles.



Le conseil d'école

Le conseil adopte le **règlement intérieur et le projet d'école**. Il est consulté sur les décisions importantes liées à la vie de l'école. Il est composé du directeur ou de la directrice de l'école, qui le préside, de l'ensemble des enseignant-es affecté-es à l'école, d'élu-es municipaux-ales, du/de la représentant-e de la Maire de Paris, des représentant-es élu-es des parents d'élèves et du/de la délégué-e départemental-e de l'éducation chargé-e de visiter les écoles. Le/la Responsable Éducatif-ve Ville (REV) est invité-e au conseil d'école. Les membres du conseil d'école siègent pendant une année jusqu'à leur renouvellement. Ils se réunissent au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents. Après le conseil, le directeur/la directrice dresse un procès-verbal qui est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

Le conseil d'école donne notamment son avis sur :

- › les actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux ;
- › l'utilisation des moyens alloués à l'école ; les conditions d'intégration des enfants en situation de handicap ;
- › les activités périscolaires, la restauration scolaire ;
- › la protection et la sécurité des enfants.



Paris favorise la scolarisation de tous les enfants

Les ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire), pour les enfants en situation de handicap

Les Ulis, dispositifs destinés aux enfants en situation de handicap, constituent l'une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique. Les élèves orienté-es en Ulis sont celles et ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mises en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements.

En 2025-2026, deux écoles accueillent des ULIS : Wattignies et Robert-Jean Longuet (anciennement Lamoricière A).

Classe UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants)

Les élèves nouvellement arrivé-es en France sans maîtrise suffisante de la langue française, à partir de 6 ans et âgé-es de moins de 11 ans, sont scolarisé-es au sein de l'une des trois UPE2A du 12^e, implantées dans les écoles élémentaires Diderot, Léonie Wanner (anciennement Lamoricière B) et Gerty Archimède.

UPS (Unité pédagogique spécifique)

Depuis la rentrée 2022-2023, une UPS est ouverte à l'école 315 rue de Charenton pour accueillir les enfants résidant sur l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage du Bois de Vincennes. A partir de la rentrée de septembre 2025, les enfants d'âge maternelle seront accueillis à l'école 40 rue des Meuniers.

L'EMPLOI DU TEMPS DES ÉLÈVES PARISIEN·NES

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 > 11h30	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
11h30 > 13h30	Déjeuner à la cantine ou à domicile	Déjeuner à la cantine ou à domicile	Déjeuner à la cantine ou à domicile	Déjeuner à la cantine ou à domicile	Déjeuner à la cantine ou à domicile
13h30 > 15h	Classe	Classe	Possibilité d'inscription au centre de loisirs (avec une fin à 18h ou 18h30)	Classe	Classe
15h > 16h30		Activités périscolaires facultatives et gratuites			Activités périscolaires facultatives et gratuites
16h30 > 18h Élémentaire 16h30 > 18h30 Maternelle	Activités périscolaires de fin de journée (goûters, études surveillées, ateliers bleus et ateliers coup de pouce sur inscription)*	Activités périscolaires de fin de journée (goûters, études surveillées, ateliers bleus et ateliers coup de pouce sur inscription)*		Activités périscolaires de fin de journée (goûters, études surveillées, ateliers bleus et ateliers coup de pouce sur inscription)*	Activités périscolaires de fin de journée (goûters, études surveillées, ateliers bleus et ateliers coup de pouce sur inscription)*

TEMPS SCOLAIRE

TEMPS PÉRISCOLAIRE*

*Pour en savoir plus sur les ateliers périscolaires en maternelle et en élémentaire, lire pages 22-25.

LES ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES

Des activités pour tous·tes les enfants, adaptées à leur âge

Les temps périscolaires sont des moments éducatifs à part entière habilités par l'État et la CAF. Le projet éducatif de territoire parisien associe tous·tes les enfants, sans distinction. Il est placé sous le signe des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

À l'école maternelle

L'équipe d'animation

Sous la responsabilité d'un ou d'une Responsable Éducatif·ve Ville (REV), l'équipe se compose d'agent·es spécialisé·es des écoles maternelles (ASEM) et d'animateur·rices. Leur qualification est réglementée :

- › 80 % minimum d'agent·es titulaires ou en cours d'obtention du BAFA, du CAP petite enfance ou d'un diplôme équivalent et d'un casier judiciaire vierge, dont :
 - 50 % au moins d'animateur·rices titulaires d'un des diplômes, titres ou certificats de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation ;
 - 30 % au maximum de « stagiaires » - personnes qui effectuent un stage pratique dans le cadre de la préparation du BAFA ou de l'un des autres diplômes ou titres permettant d'exercer les fonctions d'animation ;
- › 20 % au maximum d'animateur·rices « sans qualification ».

Les tarifs

Certaines activités sont payantes : cantine, goûters, centres de loisirs. Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial (*lire page 26 pour les activités périscolaires et page 30 pour la restauration*).

Les ateliers gratuits du mardi et du vendredi de 15h à 16h30

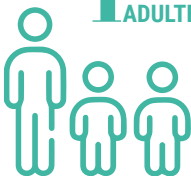
Les activités sont adaptées aux rythmes scolaires et au développement de l'enfant :

- › le langage et l'expression ;
- › l'éveil artistique ;
- › l'éveil musical ;
- › l'éveil corporel ;
- › la découverte de son environnement ;
- › la socialisation ;
- › l'éducation à la santé ;
- › la découverte des 5 sens.

Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 14 enfants.

**POUR LES ATELIERS GRATUITS
EN MATERNELLE DU MARDI ET
DU VENDREDI, LE TAUX
D'ENCADREMENT EST DE**

1 ADULTE POUR 14 ENFANTS



Espaces premiers livres (EPL) de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h30

En application du plan lecture, les espaces premiers livres fonctionnent gratuitement et disposent d'un fonds important complété chaque année. Des animateur·rices spécialement formés par le Centre Paris Lecture proposent aux enfants, à travers des activités ludiques, de découvrir les mots et les images.

Le goûter de 16h30 à 18h30

Votre enfant bénéficie d'une collation et d'activités de détente. Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 14 enfants. Les enfants peuvent quitter le goûter dès 17h30.



Les centres de loisirs maternelle

Mercredi après-midi de 13h30 à 18h30

Chaque école maternelle dispose d'un centre de loisirs. Des activités culturelles, sportives ou de plein air variées et de nombreuses sorties sont organisées. Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 8 enfants. Les enfants peuvent être accueillis dans toutes les écoles de Paris.

Pendant les petites vacances scolaires

Les enfants peuvent fréquenter le centre de loisirs à la journée ou à la demi-journée soit le matin, soit l'après-midi, avec ou sans repas à la cantine.

Pendant les vacances estivales

Dès la fin de l'année scolaire et jusqu'à la rentrée des classes, les centres de loisirs d'été répartis dans tout Paris, accueillent à la journée les enfants parisiens. Une occasion pour elles/eux de profiter d'une multitude d'activités (sorties, Espace Nature dans le Bois de Vincennes, etc.).

Le Centre de loisirs de la petite enfance

Un dispositif de transition entre la crèche et l'école maternelle

Ce centre a pour objectif d'accompagner les enfants de 2,5/3 ans vers l'entrée en école maternelle en leur proposant un accueil en centre de loisirs adapté à leurs besoins, dans une logique de continuité éducative. Une équipe pluridisciplinaire composée de professionnel·les de la petite enfance et d'animateur·ices expérimentés accueillent les enfants en effectif réduit dans un espace calme et adapté. Ils et elles mettent en place des rituels de transition, des activités favorisant l'autonomie, la socialisation, des jeux de motricité. Cela permet de réduire l'anxiété de la rentrée, favorise la séparation en douceur et créer un lien entre la famille et les professionnel·les.

À l'école élémentaire

L'équipe d'animation

Sous la responsabilité d'un ou d'une Responsable Éducatif-ve Ville (REV), l'équipe se compose d'animateur-rices et d'intervenant-es extérieur-es pour les ateliers.

Les tarifs

Certaines activités sont payantes : cantine, études, ateliers bleus et centres de loisirs. Les tarifs sont établis en fonction de votre quotient familial (lire page 26 pour les activités périscolaires et page 30 pour la restauration scolaire).

Bibliothèques-centres de documentation (BCD)

Les BCD disposent d'un fonds d'environ 1 000 ouvrages, complété chaque année. Les élèves y apprennent à construire des histoires et à devenir des lecteur-rices actif-ves et créatif-ves. Elles sont ouvertes de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h. Les BCD sont également accessibles aux enseignant-es et à leurs élèves pendant le temps scolaire.

Les ateliers gratuits du mardi et du vendredi de 15h à 16h30

L'enfant choisit deux ateliers par trimestre, dans le cadre d'un parcours de découverte à l'année. Il ou elle est encadré-e par les équipes d'animation de la Ville, des personnels culturels et sportifs, des conservatoires, des Centre Paris Anim' et des bibliothèques ou des partenaires associatifs.

Le taux d'encadrement est d'1 adulte pour 18 enfants. La Ville garantit l'équité entre les écoles. Pour les ateliers de proximité (bibliothèque, musée, parcs), des accompagnateur-rices assurent la sécurité des déplacements des enfants.





Les études surveillées de 16h30 à 18h

Pendant les études surveillées, les animatrices et animateurs veillent à ce que les enfants effectuent leurs devoirs. Il ou elle peut également bénéficier d'un atelier lecture gratuit dans les bibliothèques-centres de documentation. Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 18 enfants dans l'ensemble des écoles élémentaires.

Les ateliers bleus de 16h30 à 18h

Les ateliers bleus sont des ateliers d'initiation sportifs, artistiques et culturels assurés par des associations et des clubs sportifs sélectionnés par la Ville de Paris, sous la responsabilité des directeurs et directrices d'école.



L'accueil des enfants en situation de handicap

Les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis dans des centres de loisirs ordinaires ou des centres de loisirs à parité (CLAP) dont la moitié des effectifs est composée d'enfants non porteur-euses de handicap. Le 12^e arrondissement dispose d'un centre de loisirs à parité élémentaire (6-13 ans) situé au 5 rue Gerty Archimède.

Les Centres de loisirs élémentaire

Chaque école élémentaire dispose d'un centre de loisirs. Ils accueillent des enfants âgés de 6 à 14 ans regroupés par tranches d'âges pour bénéficier d'activités adaptées. Les centres de loisirs proposent des activités extrascolaires culturelles, sportives ou de plein air variées et de nombreuses sorties sont organisées.

Le mercredi de 13h30 à 18h

Chaque école élémentaire dispose d'un centre de loisirs. Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 12 enfants.

Les petites vacances scolaires

Les enfants peuvent, pendant les petites vacances scolaires, fréquenter le centre de loisirs à la journée ou à la demi-journée (matin ou après-midi), avec ou sans repas à la cantine.

Les vacances d'été

Les enfants peuvent être accueillis dans n'importe quel centre de loisirs parisien, à la journée. Une occasion pour eux de profiter d'une multitude d'activités (sorties, Espace Nature, Séjours Aventure, etc.).

Le centre de loisirs bilingue

L'objectif de ce centre en langue étrangère est d'éveiller la curiosité des enfants avec une approche culturelle. Encadré par une équipe d'animation totalement bilingue, ce centre de loisirs existe depuis 2021 et s'installe dans une nouvelle école à chaque période de vacances scolaires.

PARIS FAMILLES

Votre nouveau service en ligne

Paris Familles c'est quoi ?

Le portail Paris Familles, un bouquet de services numériques

Le portail Paris Familles vous permet d'accéder à un bouquet de services numériques. Simple d'accès, il fonctionne avec un simple compte de connexion Mon Paris.

Paris Familles vous permet de faire et suivre votre inscription à l'école, aux activités périscolaires, aux centres de loisirs, aux conservatoires et aux ateliers Beaux-Arts mais aussi votre demande de place en crèche.

Il permet également de gérer tout le processus de facturation avec une facture unique pour l'ensemble du foyer et de payer en ligne.

✚ D'INFO : paris.fr

Avec le portail Paris Familles, vous pouvez suivre la facturation de l'ensemble des activités de votre enfant (périscolaire, centres de loisirs, conservatoires municipaux et petite enfance) : avec une facturation mensuelle unique pour les activités payantes (hors restauration scolaire). Pas besoin de s'inscrire au portail Paris Familles : il suffit d'avoir et d'utiliser votre compte Mon Paris. En plus de pouvoir inscrire vos enfants à certaines activités périscolaires, vous pouvez payer vos factures en ligne par carte bancaire ou demander un prélèvement automatique. Les factures Paris Familles sont établies en fonction d'un tarif particulier pour la petite enfance ou du quotient familial (QF) qui détermine une tranche tarifaire pour les autres activités, qui tiennent compte des ressources de votre foyer.

Pas besoin de s'inscrire au portail Paris Familles : il suffit d'avoir et d'utiliser votre compte Mon Paris.

En plus de pouvoir inscrire vos enfants à certaines activités périscolaires, vous pouvez payer vos factures en ligne par carte bancaire ou demander un prélèvement automatique. Les factures Paris Familles sont établies en fonction d'un tarif particulier pour la petite enfance ou du quotient familial (QF) qui détermine une tranche tarifaire

pour les autres activités, qui tiennent compte des ressources de votre foyer.

Le montant de votre facturation dépend donc des justificatifs transmis à Paris Familles, qui nous permette de déterminer votre quotient familial.

Quel document transmettre ?

- ✚ **Si vous êtes allocataire CAF**, votre attestation mentionnant votre quotient familial d'au moins de trois mois. Merci de bien vouloir utiliser à partir du 1er juin 2025 via la page "Mon Quotient Familial Parisien" disponible sur paris.fr
- ✚ **Si vous n'êtes pas allocataire CAF**, votre avis d'imposition 2024 sur revenus 2023 à transmettre à partir du 1er juin 2025 via la page "Mon Quotient Familial parisien" disponible sur paris.fr
- ✚ **Si vous n'êtes pas affilié à la CAF et non connu de l'administration fiscale**, tout document permettant de déterminer les ressources et la composition familiale de votre foyer.

Comment nous transmettre vos documents ?

- ✚ Vous pouvez nous transmettre vos documents à partir de votre compte Mon Paris.
- ✚ Vous pouvez nous adresser un courrier : Paris Familles 210, quai de Jemmapes 75010 Paris
- ✚ Vous pouvez également venir dans nos locaux au 210, quai de Jemmapes 75010 Paris

Paris Familles vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h

Portail Paris Familles : à retrouver sur le site Mairie12.paris.fr/ rubrique Portail Paris Familles

✚ D'INFO :

✚ Équipe Paris Familles Mairie de Paris

210 Quai de Jemmapes 75010 Paris

- Joindre un téléconseiller :

Appelez le **39 75** (appel non surtaxé)

- Assistance au niveau de la régie du 12^e arrondissement possible

(pour plus d'informations voir les contacts utiles en fin de document)



Procédure d'inscription en centre de loisirs

L'inscription au centre de loisirs est obligatoire

Afin d'améliorer l'accueil des enfants, d'adapter les activités et de réduire le gaspillage alimentaire, l'inscription aux centres de loisirs est obligatoire :

- › pour les centres de loisirs organisés pendant les vacances scolaires (petites et grandes)
- › pour les centres de loisirs le mercredi après-midi

Calendrier des inscriptions pour les vacances scolaires

- › **Automne :**
du 22 septembre au 6 octobre 2025
- › **Fin d'année :**
du 24 novembre au 8 décembre 2025
- › **Hiver :**
du 26 janvier au 9 février 2026
- › **Printemps :**
du 23 mars au 7 avril 2026
- › **Été :**
du 26 mai au 8 juin 2026

Calendrier des inscriptions pour les mercredis, les études et goûters

- › **Automne :**
du 25 août au 22 septembre 2025
- › **Fin d'année :**
du 6 au 20 octobre 2025
- › **Hiver :**
du 8 au 22 décembre 2025
- › **Printemps :**
du 9 au 23 février 2026
- › **Été :**
du 7 au 20 avril 2026

La facturation des centres de loisirs repose sur les inscriptions et non pas sur la présence des enfants

- › Pour les vacances d'été, l'inscription se fait à la journée uniquement.
- › Pour les autres vacances scolaires, l'inscription se fait à la journée ou à la demi-journée.
- › Pour les mercredis après-midi, l'inscription est forfaitaire et concerne la totalité des mercredis compris entre deux périodes de vacances (bimestre).
- › Si votre enfant est inscrit ou inscrite au centre de loisirs mais ne vient pas, vous devrez néanmoins payer l'inscription.
- › Si votre enfant vient au centre de loisirs sans être inscrit ou inscrite ou s'il ou elle est inscrit-e dans un centre mais qu'il va dans un autre, vous paierez 30 % plus cher.

Inscription et paiement en ligne.

Toute la procédure d'inscription peut se faire en ligne depuis le portail Paris Familles. Avec Paris Familles, vous pouvez également choisir de payer ces activités soit par prélèvement automatique soit par carte bancaire. Les activités sont facturées selon vos revenus. **Il est donc important de faire calculer tous les ans votre tranche tarifaire qui détermine les montants facturés mensuellement** (lire p.26).

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La Caisse des Écoles assure la gestion de la restauration scolaire dans les écoles et collèges publics, à l'exception de ceux intégrés dans une cité scolaire. Chaque jour, elle propose des menus conçus pour garantir un équilibre nutritionnel adapté au développement des enfants et des adolescent-es. Ces menus répondent également aux objectifs du Plan Alimentation Durable de la Ville de Paris.

Le temps du déjeuner

À l'école maternelle, le taux d'encadrement est d'1 adulte pour 14 enfants. En élémentaire, d'1 adulte pour 18 enfants. Les animateur-rices de la Ville de Paris incitent les enfants à goûter tous les aliments proposés, sans les forcer.

Des repas élaborés dans nos cuisines

La Caisse des Écoles prépare environ 9 000 repas par jour dans ses propres cuisines, destinés à 51 lieux de restauration. Les repas sont soit cuisinés sur place, soit dans l'une des cuisines de production de l'arrondissement, puis acheminés vers les écoles et collèges en « liaison chaude » pour être consommés dans les deux heures suivant leur préparation. Les menus sont élaborés par la diététicienne nutritionniste de la Caisse des Écoles en collaboration avec les chef-fes de cuisines.

Une alimentation durable

Les repas servis respectent les principes d'équilibre alimentaire et favorisent les produits de saison, représentant plus de 80 % des ingrédients utilisés. Depuis mai 2022, deux menus végétariens sont proposés chaque semaine pour sensibiliser les enfants à leur alimentation, à la cause animale, et à l'impact de la consommation de viande sur la santé, le climat et la biodiversité. Depuis le printemps 2025, la Caisse des écoles du 12^e déploie progressivement une alternative végétarienne quotidienne dans les cantines scolaires. **À la rentrée 2025, plus de 89 % des produits qui composent les repas sont issus de l'agriculture biologique, labellisée et durable.**



9 000 repas sont cuisinés chaque matin depuis les 13 cuisines de l'arrondissement.

Développement durable, lutte contre le gaspillage alimentaire et tri des déchets

Des actions telles que la communication, l'accompagnement, la mise en place du service autonome pour les entrées, les produits laitiers, les desserts et le pain, contribuent à réduire le gaspillage alimentaire.

Tous les réfectoires, de la maternelle au collège, sont équipés de chariots ou de tables de tri pour la collecte et la valorisation des biodéchets.

Des pesées régulières aident à sensibiliser les élèves à la quantité de nourriture gaspillée et à mettre en place des actions correctives.

Les ateliers petits-déjeuners équilibrés

La diététicienne-nutritionniste de la Caisse des Écoles organise et anime, en collaboration avec les équipes éducatives, des ateliers sur le petit-déjeuner dans les écoles et collèges de l'arrondissement. Ces ateliers permettent aux enfants de partager un moment convivial et d'apprendre à composer un petit-déjeuner équilibré.

La commission de restauration

Cette commission comprend des membres du Comité de gestion de la Caisse des Écoles, des représentant-es de parents élu-es, des membres de la communauté éducative et des élèves. Elle discute de sujets liés à l'alimentation durable et au gaspillage alimentaire dans le cadre de la restauration scolaire. Les réunions, qui peuvent se tenir pendant le temps scolaire, incluent des visites de cuisine et des déjeuners à la cantine.

Où consulter les menus ?

Les menus sont affichés à l'entrée de l'école de votre enfant et publiés sur le site internet et les pages Facebook et Instagram de la Caisse des écoles

⊕ D'INFO : cdeparis12.fr/menus/

⊕ D'INFO : [La Caisse des écoles du 12^e Facebook et Instagram](#)



89,6 %

**DES PRODUITS SERVIS
AUX ENFANTS SONT
ISSUS DE L'AGRICULTURE
BIO, DURABLE ET
LABELLISÉE**



La restauration en pratique

Une tarification liée au quotient familial

Le prix du repas pour les familles s'échelonne de 0,13 € à 7 € pour l'année 2024-2025

Tarifs Quotient Familial tarif/repas

1	≤	à 234 €	0,13 €
2	≤	à 384 €	0,85 €
3	≤	à 548 €	1,62 €
4	≤	à 959 €	2,28 €
5	≤	à 1 370 €	3,62 €
6	≤	à 1 900 €	4,61 €
7	≤	à 2 500 €	4,89 €
8	≤	à 3 333 €	5,10 €
9	≤	à 5 000 €	6,00 €
10	>	à 5 000 €	7,00 €

Quelles démarches ?

Pour disposer d'un tarif adapté, les familles disposent de 2 possibilités :

- › Sur Internet, par le biais de l'espace famille accessible sur le site web de la Caisse des Écoles du 12^e. La création de compte s'effectue en se connectant à l'adresse suivante : <https://cdeparis12.fr/espace-parents>
- › Sur dépôt du dossier de demande d'attribution de tarif. Celui-ci peut être retiré au guichet de la Caisse des Écoles au Relais Informations Familles (RIF), ou être téléchargé directement sur le site internet de la Caisse des Écoles : <https://cdeparis12.fr/espace-parents>

Le dossier complété et accompagné des pièces justificatives peut être :

- › **Déposé au guichet** de la Caisse des Écoles du Relais Informations Familles (RIF) de la Mairie du 12^e arrondissement
- › **Transmis par mail** (format PDF uniquement) à : contact@cdeparis12.fr
- › **Envoyé par courrier postal** à : Caisse des écoles du 12^e – 1 rue Descos – 75012 Paris.

Notez que les tarifs de la restauration scolaire ne correspondent qu'à une part du coût réel du repas. La Ville de Paris finance la restauration scolaire par le biais d'une subvention versée à la Caisse des Écoles.

Comment payer ses factures ?

Par prélèvement automatique : le formulaire est à télécharger sur le site de la Caisse des Écoles : <https://cdeparis12.fr/espace-parents>

Par chèque ou espèces : le règlement se fait directement auprès de l'école de votre enfant

En ligne par carte bancaire : le règlement se fait sur le site de la Caisse des Écoles : cdeparis12.fr

Où consulter les menus ?

Les menus sont affichés à l'entrée de l'école de votre enfant et publiés sur le site internet et les pages Facebook et Instagram de la Caisse des Écoles.

Pour toute question concernant la restauration scolaire

Le site de la Caisse des Écoles : cdeparis12.fr ou par mail : contact@cdeparis12.fr

› **Accueil en Mairie sans rendez-vous** :

- lundi : 8h30 à 12h45 et de 14h à 16h45
- mercredi : 8h30 à 12h45

› **Les autres jours sur prise de RDV en ligne uniquement, depuis le site internet de la Caisse des Écoles** : cdeparis12.fr



LES COLLÈGES

32 | Le fonctionnement
des collèges publics

33 | L'inscription et
la sectorisation

34 | Les dispositifs
pour accompagner
les collégien·nes



7

COLLÈGES PUBLICS DANS LE 12^e



+ d'1,5 millions euros

D'INVESTISSEMENT CHAQUE
ANNÉE POUR L'ENTRETIEN ET LA
MODERNISATION DES COLLÈGES



6

COLLÈGES ONT LEURS REPAS CUISINÉS
PAR LA CAISSE DES ÉCOLES DANS LE 12^e

FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS

Le rôle de la Ville de Paris

La Ville de Paris a en charge la construction, le fonctionnement, l'entretien et l'équipement des collèges publics.

Elle attribue à chaque collège une dotation qui permet de subvenir aux dépenses pédagogiques et au fonctionnement quotidien de l'établissement.

Elle fournit les mobiliers et le matériel (informatiques notamment). Elle finance également des projets éducatifs et des voyages organisés à l'initiative des collèges. Les fournitures courantes (papeterie, etc.) sont à la charge des familles.

La Ville de Paris détermine les modalités générales d'organisation de la restauration scolaire dans le second degré. Depuis 2021, la restauration scolaire des collèges autonomes est progressivement prise en charge par les Caisses des Écoles. Dans le 12^e cela a concerné le collège Jean-François Oeben à partir de la rentrée 2021 et les collèges Germaine Tillion et Guy Flavien à la rentrée 2022. L'intégration du collège Courteline est effective depuis la rentrée 2024.

Elle détermine enfin la sectorisation de chaque collège. C'est ainsi que les élèves sont orienté·es vers un établissement déterminé en fonction de leur domiciliation, mais l'affectation de chaque élève relève de l'État (via le Rectorat de Paris).

Le rôle de la Région Île-de-France

La Région est responsable du fonctionnement des lycées publics et co-responsable, avec la Ville de Paris, des cités scolaires comme celle de Paul Valéry dans le 12^e.

Le rôle de l'Éducation nationale

l'Éducation nationale a la responsabilité des contenus de l'enseignement, des évaluations et de la délivrance des diplômes. Les manuels scolaires au collège sont également pris en charge par l'Éducation nationale.

Le Rectorat, en tant que représentant de l'Éducation nationale, détermine le nombre d'heures d'enseignements affectées aux collèges et nomme les enseignant·es.

L'inspecteur·rice d'Académie pour le secondaire est en charge de la vie scolaire, de la gestion des postes, de la répartition des moyens d'enseignement et de l'affectation des élèves.

Le 12^e arrondissement compte 7 collèges publics sur son territoire.

Les collèges publics du 12^e

- › **Georges Courteline**
48 avenue du docteur Arnold Netter
- › **Guy Flavien**
6 rue d'Artagnan
- › **Jean-François Oeben**
21 rue de Reuilly
- › **Germaine Tillion**
8 avenue Vincent d'Indy
- › **Paul Valéry**
38 boulevard Soult
- › **Paul Verlaine**
165 rue de Bercy
14 rue Charles Baudelaire
- › **Jules Verne**
20 rue de la Brèche-aux-Loups

L'INSCRIPTION AU COLLÈGE PUBLIC

Démarches d'inscription

› Élève inscrit·e en CM2 dans une école élémentaire publique parisienne :

Dans le cadre de la préparation de la rentrée de votre enfant en classe de 6^{ème}, l'école vous accompagne dans toutes les démarches rattachées à l'affectation de votre enfant au collège.

› Élève inscrit·e en CM2 dans une école élémentaire privée sous contrat à Paris :

Les écoles privées sous contrat adressent à l'ensemble des familles d'élèves inscrit·es en CM2 un dossier d'inscription pour la rentrée prochaine. Celui-ci sera à remettre à l'école ou à envoyer au Rectorat de Paris à l'adresse suivante :

› **Rectorat de l'Académie de Paris**
Division de la vie de l'élève
Bureau DVE1 - Collège
12 boulevard d'Indochine
75019 Paris

› Inscriptions en 6^{ème} en cours d'année scolaire :

Vous emménagez à Paris et vous souhaitez inscrire votre enfant en classe de 6^{ème}, vous devez justifier d'une résidence principale à Paris.

⊕ D'INFO : ac-paris.fr

Dans quel collège mon enfant sera-t-il/elle scolarisé·e ?

À partir du mois de juin, vous pouvez consulter l'affectation de votre enfant sur le site internet de l'Académie de Paris. L'affectation doit être impérativement confirmée par l'inscription pour garantir la place de votre enfant au sein de l'établissement. Les formalités d'inscription sont à effectuer auprès du secrétariat du collège d'affectation.

Dérogation de secteur

Une dérogation est une procédure administrative liée à l'assouplissement de la carte scolaire mise en œuvre uniquement pour les élèves issus·es des classes de CM2. Elle est de la compétence du Rectorat et elle est accordée selon des motifs prioritaires ou indicatifs par dispositions ministérielles.

⊕ D'INFO : ac-paris.fr

Sectorisation

L'affectation dans le collège de secteur est automatique. **Les affectations et les dérogations sont sous la responsabilité du Rectorat de Paris.**

Les cas particuliers de demande d'affectation dans un collège à recrutement spécifique concernent :

- › la classe à double cursus pour l'enseignement artistique ;
- › les sections internationales ;
- › les sections sportives ;
- › les sections d'enseignement général et professionnel adaptés (SEGPA) ;
- › les Unités locales d'inclusion scolaire (ULIS) ;
- › les Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

⊕ D'INFO :

- › Pour savoir de quel collège dépend votre enfant : perimsco.paris.fr
- › Pour consulter les cartes de sectorisation scolaire : capgeo.sig.paris.fr/apps/secteurscolaire

LES DISPOSITIFS POUR ACCOMPAGNER LES COLLÉGIEN·NES

La Mairie du 12^e travaille avec l'ensemble de la communauté éducative à une attribution équilibrée des moyens en fonction des effectifs. Culture, sport, langues étrangères, soutien scolaire... Les collèges publics du 12^e développent chacun, dans leur domaine de spécialité, des projets éducatifs qui favorisent l'épanouissement et la réussite de tous·tes les élèves.

Les classes à horaires aménagés

Différentes classes à horaires aménagés sont proposées dans les collèges du 12^e :

- › Musique (CHAM) au collège Germaine Tillion
- › Théâtre (CHAT) au collège Paul Verlaine
- › Danse (CHAD) au collège Jean-François Oeben

Ces classes à horaires aménagés fonctionnent en partenariat avec le Conservatoire Paul Dukas et offrent la possibilité aux élèves de recevoir, en complément de leur scolarité générale, une formation dans le domaine choisi.

Côté sport, le collège Paul Valéry propose une classe à horaires aménagés sport d'excellence (CHASE) et le collège Germaine Tillion une classe à horaires aménagés handball (CHAH) depuis la rentrée 2024.

✚ D'INFO : mairie12.paris.fr

Des résidences artistiques

Afin de développer les liens entre les établissements scolaires et les structures culturelles, la Ville de Paris développe des projets éducatifs autour de résidences artistiques, au sein des collèges. C'est l'occasion pour les élèves de découvrir le processus de création et de s'initier à diverses disciplines (théâtre, danse, musique, écriture, cinéma, peinture, arts numériques, photographie, arts circassiens, marionnettes, cultures urbaines, etc.) tout en se familiarisant avec les lieux culturels fréquentés par les artistes.

Les classes ULIS (Unité locale d'inclusion scolaire)

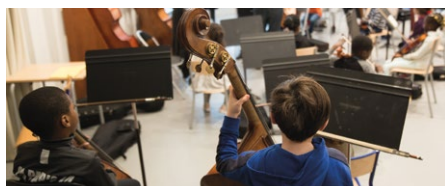
Les élèves en situation de handicap sont scolarisé·es dans des petites unités comprenant au maximum 12 élèves, encadré·es par des enseignant·es spécialisé·es. Pour certains enseignements, ils et elles sont intégré·es à une classe ordinaire avec un accompagnement spécialisé en fonction de leurs besoins.

En 2025-2026, les collèges Guy Flavien, Jean-François Oeben, Jules Verne, Paul Valéry et Georges Courteline proposent des classes ULIS.

Le centre de loisirs ados

Organisée par la Ville en partenariat avec l'Éducation nationale, l'opération « tou·te·s au collège, c'est les vacances » est un dispositif gratuit d'accompagnement éducatif pour les élèves de la 6^e à la 3^e.

Les ateliers et sorties permettent aux collégiens et collégiennes, d'accéder, sur et en dehors de l'établissement, à un programme d'activités pluridisciplinaires sous forme de parcours thématiques à la semaine, incluant en début de matinée, un temps d'aide aux devoirs/ accompagnement scolaire.





LE 12^e POUR LES FAMILLES

- 36** | L'éveil des tout-e-petit-es
- 37** | Le soutien à la parentalité
- 38** | Où partager un moment en famille dans le 12^e ?
- 40** | Les Centres Paris Anim'
- 42** | L'accompagnement à la scolarité
- 44** | Les bibliothèques municipales
- 45** | Le Conservatoire municipal Paul Dukas



1

CONSERVATOIRE MUNICIPAL



6

CENTRES PARIS ANIM' DANS LE 12^e



3

BIBLIOTHÈQUES DANS LE 12^e

L'ÉVEIL DES TOUT·E·PETIT·ES

Le Centre social Charenton

Le centre social Charenton propose des ateliers parent-enfant pour favoriser l'éveil et la motricité des tout.e.s-petit.es.

› 295, rue de Charenton

01 43 07 49 10

Un lundi sur deux : 09h30 à 12h30
hors période de vacances scolaires.

Un jeudi et un samedi par mois :
09h30-12h30

La Maison des Ensembles

La Maison des Ensembles propose des activités dédiées aux tout-e-petit-es jusqu'à 3 ans ainsi que des activités sportives et artistiques pour les enfants âgés de 3 à 5 ans.

› 3/5 rue d'Aligre

01 53 46 75 10

maisondesensembles@laligue.org
ligueparis.org

Centre social Maurice Ravel

Le Centre Maurice Ravel propose tout au long de l'année des espaces destinés aux plus petit.es, du début de la marche à 3 ans, avec des ateliers de psychomotricité, des ateliers d'éveil et des ateliers parents-enfants.

› 6 avenue Maurice Ravel

01 44 75 60 38
ligueparis.org

Relais 59

Accueil pour les 0-3 ans en journée et demi-journée, ateliers de motricité libre (0-3 ans), ateliers créatifs parents-enfants, centre de loisirs pour les enfants et adolescent·es les mercredis et durant les vacances scolaires, soutien à la parentalité (café des parents, sorties loisirs en familles).

› 1 Rue Hector Malot

01 43 43 20 82

Centre social Annie Fratellini

Le Centre Annie Fratellini accueille les 0-6 ans dans des ateliers artistiques, de lecture et de motricité afin de les accompagner dans leur développement et les encourager par la découverte.

› 36 Quai de la Râpée

01 43 40 52 14
claje.asso.fr



LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ



Maison des Liens Familiaux (association Olga Spitzer)

L'espace famille médiation s'adresse aux familles en conflit, en situation de rupture, séparation ou divorce : il propose écoute, dialogue et élabore des solutions concrètes.

- › **36 rue Claude Decaen 75012 Paris**
01 43 07 97 34

Centre Social Maurice Ravel

Rencontres parentalité, ateliers parents-enfants (gym, yoga, musique, philo, ciné). Ateliers de motricité libre parents-bébés (6-36 mois).

- › **6 avenue Maurice Ravel**
01 44 75 60 14
animravel@laligue.org

Centre de protection maternelle et infantile Picpus

Le centre PMI rassemble tous les professionnels qui se consacrent à la santé de la femme enceinte et de l'enfant : conseils pratiques pour la parentalité et le bien-être des enfants et la famille.

- › **43 rue de Picpus**
01 53 44 99 80
0-6 ans

OÙ PARTAGER UN MOMENT EN FAMILLE DANS LE 12^e ?



Samedis en famille dans une crèche

Venez avec vos enfants de 0 à 6 ans le samedi matin pour des activités ludiques et gratuites. Motricité, éveil musical, arts plastiques, danse, jeux, contes...

› Crèche

11 rue Villiot

› Crèche

33 bis rue Montera

Dans ces crèches, les activités sont animées par l'association Crescendo de 9h30 à 12h00.

⊕ D'INFO : www.crescendo.asso.fr/structures/les-samedis-en-famille/



Cours d'école ouvertes le samedi

Profitez des cours d'école ouvertes le samedi et des animations parfois proposées.

Accès libre et gratuit. (programme devant la cour de chaque établissement)

10h-19h (17h l'hiver)

› École maternelle

2 place Lachambeaudie

› École élémentaire

83 avenue du Gal Michel Bizot

› École élémentaire

8 rue Charles Baudelaire

l'entrée se fait par la rue de Cotte

› École élémentaire

315 rue de Charenton

⊕ D'INFO : mairie12.paris.fr



Ateliers du samedi matin à l'école

Les familles sont les bienvenues pour participer avec leurs enfants de 6 à 13 ans aux activités gratuites au sein de l'école.

8h45-11h45. Un samedi sur deux.

⊕ D'INFO : paris.fr

› École élémentaire

40 boulevard Diderot

Activités autour de la biodiversité et du développement durable, ateliers sportif et autour des mangas

› École élémentaire

52 rue Wattignies

cuisine, comédie musicale, basket

› École élémentaire

8 avenue Lamoricière

Atelier robotique, livres pop-up, grands jeux



Sport en famille

Le dispositif Paris Sport Famille permet aux parents et à leurs enfants âgés de 3 à 7 ans de découvrir et de pratiquer ensemble de nombreuses activités gratuites et ludiques.

› Gymnase Althéa Gibson

13 rue Gerty Archimède

01 56 58 46 11

Créneau : le dimanche de 10h à 12h



Lieux d'Accueil Enfants Parents

Dans un espace convivial, jouez ensemble, partagez avec d'autres et trouvez du soutien. Ouvert à tous·tes, sans inscription. Gratuit ou avec participation financière.

› Le Passage des Tout-Petits – 0-4 ans

24, passage Raguinot
Lundi, mercredi, vendredi de 15h30 à 19h
Mercredi, samedi de 9h30 à 13h
01 70 69 47 53 ; Sans rendez-vous, gratuit

› L'Accueil des plus grands – 5-10 ans

24, passage Raguinot
Mardi et jeudi : 16h45-19h15
01 70 69 47 53 ; Sans rendez-vous, gratuit

› Centre de PMI - 0-3 ans

43 rue de Picpus
01 53 44 99 80
3 premiers jeudis du mois 9h30-11h



Môm'Frenay

Môm'Frenay propose un mode de garde artistique, complet et adapté pour les 4-11 ans.

Place Henri Frenay
01 43 41 84 71
momfrenay@momartre.com

⊕ D'INFO : momartre.net



Les ludothèques du 12^e

› Accessijoux

39 rue Baron Leroy - 01 71 28 85 32 -
Du mardi au samedi, 14h-19h
(fermée fin juillet-fin août)

› Ludomouv citoyenne

- Au bout de l'allée Vivaldi, animée par l'association le PÉRISCOPE
- Avenue Lamoricière, animée par l'association Accessijoux.

Ces ludothèques sont ouvertes en semaine à la sortie de l'école et pendant les vacances scolaires et proposent des jeux pour tous les âges.

› Ludomouv itinérante

Cette ludothèque se déplace dans l'espace public (jardin de Reuilly, place de la Nation, Place Henri Frenay, etc.) durant les vacances scolaires.

Elle est animée par des ludothécaires professionnel·les.

⊕ D'INFO : paris.fr/pages/les-ludotheques-2383



d'info

Afin de prendre connaissance de l'ensemble des activités associatives, contactez la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 12^e (située 181 avenue Daumesnil) au **01 53 33 51 20**.



LES CENTRES PARIS ANIM'

Dans les centres Paris Anim', les habitant-es du 12^e bénéficient d'une large palette d'activités culturelles, sportives et artistiques, selon une politique tarifaire modulée.

Les Centres Paris Anim' gérés par le CLAJE

Ils proposent des activités pour les enfants, dès l'âge de 2 ans, pour les jeunes et pour les adultes : arts plastiques, activités sportives, arts du spectacle, danse, jeux d'esprit, langues, mise en forme, musique, sciences... Les activités ont lieu toutes les semaines, hors périodes de vacances scolaires durant lesquelles des stages sont proposés.

› Musidora

51 rue François Truffaut
01 44 74 05 14
bercy@claje.asso.fr
claje.asso.fr/bercy

› Annie Fratellini

(également Centre social)
36 quai de la Rapée
01 43 40 52 14
villiot@claje.asso.fr
claje.asso.fr/villiot-rapee

› Pina Baush

4 passage Stinville
01 43 41 47 87
montgallet@claje.asso.fr
claje.asso.fr/montgallet

› Bessie Smith

19 rue Antoine -Julien Hénard
01 40 02 06 60
reuilly@claje.asso.fr
claje.asso.fr/reuilly

› Antenne Maya Angelou

10 rue Énard
01 44 74 00 25
montgallet@claje.asso.fr

› Antenne Louise Jacobson

(également Point Information Jeunesse)
91 rue Claude Decaen
09 84 34 76 08
antenne.lj@claje.asso.fr

✦ D'INFO :

Inscriptions : claje.asso.fr

Tarifs : claje.asso.fr/tarifsdesactivites



Les Centres Paris Anim' gérés par la Ligue de l'enseignement

Ils sont gérés par la Ligue de l'enseignement (Fédération de Paris ou Ligue nationale) dans le cadre d'une délégation de service public. Leur fonctionnement est identique à celui des autres centres.

La Maison des Ensembles

- › 3 rue d'Aligre
01 53 46 75 10
maisondesensembles@ligue-paris.org
- › **L'espace Jeunes pour les 7-14 ans**
L'espace Jeunes est un lieu de rencontres, d'échanges, de loisirs et d'informations dédié spécifiquement aux jeunes.

La Maison des Ensembles propose :

- l'accompagnement scolaire collégien-nes, les lundis, mardis, jeudis de 17h30 à 19h et les samedis de 11h à 12h30
- l'accompagnement au numérique et à la création sonore
- l'accompagnement pour les stages de 3^e
- l'organisation de sorties et de séjours
- la création d'associations dont les jeunes assurent le fonctionnement
- › **Les accès libres :**
les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 17h30.
Le samedi de 14h à 17h30
Planning adapté pendant les vacances scolaires, se renseigner auprès de l'accueil.

› Le terrain de sport pour tous-tes

Le terrain est accessible à tous-tes et les animateur-ices sportif-ves encadrent ces temps en encourageant une pratique sportive variée et inclusive.

- › Les horaires :
Lundi 15h-17h15
Mardi 16h30-17h30
Jeudi 15h-16h15/16h30-17h30
(réservé aux - 6 ans accompagnés-es)
Vendredi 16h30-17h45
Samedi 15h30-16h30, 16h30 à 17h30
(réservé aux enfants de 8 ans accompagnés-es),
17h30 à 18h30.
- › **Contact :** mdesport@ligueparis.org

Maurice Ravel

(également Centre social)

Le centre propose des activités pour les enfants et les adolescent-es favorisant la découverte et l'apprentissage : sport, arts de la scène, danse, musique, arts, langues et soutien scolaire.

› 6 avenue Maurice Ravel

01 44 75 60 14
animravel.fr

Les Points Information Jeunesse (PIJ)

Les PIJ sont des lieux d'accueil et d'information destinés aux jeunes de 15 à 30 ans. Ils proposent différents dispositifs pour répondre aux demandes et aux besoins de ces dernier-ères sur des axes essentiels de leur vie quotidienne tels que : l'orientation, l'insertion professionnelle, le logement, la santé, la création d'associations, l'accompagnement de projets culturels, artistiques et solidaires via un encadrement et la mise à disposition d'espaces.

› Maison des Ensembles

mdejeunes@ligueparis.org
01 53 46 75 15

- Pour les projets autour de la musique :
mdeson@ligueparis.org

- Pour les projets autour du multimédia :
mdevideo@ligueparis.org

› Maurice Ravel

pijrael@laligue.org
01 44 75 60 02 / 06 08 56 85 77

Les horaires :

Du mardi au samedi de 14h à 19h
Du lundi au vendredi de 14h à 18h
pendant les vacances scolaires

› Antenne Louise Jacobson

01 83 64 10 24
antenne.lj@claje.asso.fr

L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Votre enfant a besoin d'un soutien, d'une aide aux devoirs pour mieux réussir en élémentaire, au collège ou au lycée ? Voici la liste des structures à caractère non lucratif qui proposent un accompagnement dans le 12^e arrondissement. Contactez-les directement pour connaître leurs modalités d'inscription.

Maternelle • Élémentaire

› Mom'frenay

12 rue Jean Bouton

01 43 41 84 71

momfrenay@momartre.com

Maternelle et Élémentaire

Sorties d'école et ateliers artistiques :
du lundi au vendredi jusqu'à 20h

Élémentaire

› Les 12 sourires

3 passage Stinville

(Exercices aux Centres Paris Anim' Pina
Baush et Bessie Smith)

les12sourires@gmail.com

CE1 au CM2

Mercredi de 14h à 16h et
samedi de 14h à 17h

Élémentaire

› Aide Scolaire Picpus (École Élémentaire B)

56 rue de Picpus

aide-scolaire-picpus@laposte.net

Élémentaire - Sur seule proposition des enseignant-es de l'école Picpus B

Lundi, mardi et jeudi de 17h à 18h et
mercredi de 12h30 à 13h30

Élémentaire • Collège • Lycée

› La Camillienne

12 rue des meuniers

01 43 07 55 61

Lacamillienne12@gmail.com

Lundi, mardi, jeudi de 17h à 18h30

Élémentaire

› Centre Paris Anim' Musidora

51 rue François Truffaut

01 44 74 05 14

bercy@claje.asso.fr

CE1 au CM2 :

Mardi et vendredi de 16h45 à 18h

Élémentaire • Collège

› Centre Paris Anim' Maurice Ravel

6 Avenue Maurice Ravel, 75012

01 44 75 60 14

lwhtye@ligueparis.org

Élémentaire et collège

Du CE1 au CM2 : lundi, mardi et jeudi de
16h45 à 17h30 et mercredi de 14h à 15h

De la 6^e à la 3^e : lundi, mardi et jeudi de
17h30 à 19h et mercredi de 15h à 16h

Élémentaire • Collège

› Durance Etudes

8 rue de la Durance

chantperr@wanadoo.fr

CE1 à la 3^e

Lundi et jeudi de 17h30 à 18h30

6^e - 5^e : mercredi de 17h à 19h

et vendredi de 15h30 à 17h30

4^e - 3^e : mardi et jeudi de 18h45 à 20h

Élémentaire • Collège

› Centre social Relais 59

1 rue Hector Malot

01 43 43 20 82

Infos@csrelais59.org

Du lundi au vendredi de 16h30 à 18h30

Élémentaire • Collège

› Secours Populaire Français

12 rue Montgallet - 01 53 41 39 39/37
accompcol.spf75@gmail.com
Du CE1 à la 3^e

Élémentaire • Collège

› R.E.T.I.F

3 place Maurice de Fontenay
06 76 39 24 84 - retif@gmx.fr

Élémentaire et collège

Élémentaire : lundi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h

Collège : mardi et jeudi de 18h à 19h30

Élémentaire • Collège

› Centre Paris Anim' Annie Fratellini

36 quai de la Rapée - 01 43 40 52 14
Villiot@claje.asso.fr
Lundi, mardi, jeudi de 16h30 à 18h30

Élémentaire • Collège • Lycée

› Entraide Scolaire Amicale

181, avenue Daumesnil - 06 85 09 27 21
paris12@entraidescolaireamicale.org

Élémentaire, collège, lycée

À domicile

Élémentaire • Collège • Lycée

› Maison de sagesse

Au centre social Charenton
295 rue de Charenton
cecileolas.mds@gmail.com

Élémentaire : lundi et jeudi de 16h30 à 18h30

Collège : Mercredi et vendredi de 17h à 19h

Lycée : Mercredi de 17h à 19h

Élémentaire • Collège • Lycée

› UGOP

14 rue Edouard Robert
01 87 03 95 90
asso.ugop@gmail.com
Mardi, vendredi de 16h30 à 18h30
Mercredi de 15h00 à 16h30
Jeudi de 16h à 18h

Élémentaire • Collège • Lycée

› Centre Paris Anim' Antenne Louise Jacobson

91 rue Claude Decaen - 01 83 64 10 24
antenne.lj@claje.asso.fr

CM1 - CM2 : jeudi 18h à 19h30

6^e - 5^e : jeudi 16h45 à 19h

4^e - 3^e : mardi de 18h à 19h30

Lycée : lundi de 18h à 19h30

Collège

› La Maison des Ensembles

3 rue d'Aligre - 01 53 46 75 10
maisondesensembles@ligueparis.org

Collège : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 17h30 à 19h

Préparation aux examens :

samedi de 10h30 à 12h

Collège • Lycée

› Centre Paris Anim' Pina Bausch

4 passage Stinville - 01 43 41 47 87
lea.rocafull@claje.asso.fr

Collège et lycée

Mardi de 16h30 à 19h

Collège • Lycée

› We Skool

22 rue Gabriel Lamé
yossi@weskool.fr

Collège et lycée

Lycée : mercredi de 18h à 20h

Collège : lundi de 18h à 19h30

Collège • Lycée

› Quokka

106 boulevard Diderot - 06 95 77 90 37
quokkaparent@gmail.com

Ateliers parents et/ou ados sur la communication, la scolarité et l'orientation

Collège

› Fondation Jeunesse Feu Vert

34 rue de Picpus
Mardi et jeudi de 17h30 à 19h30

LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

Dans toutes les bibliothèques, l'inscription, renouvelable annuellement, se fait sur simple présentation d'une carte d'identité et en présence des responsables légaux : a) pour les mineur-es.

Bibliothèque jeunesse Diderot

La bibliothèque jeunesse Diderot est **spécialisée dans les publics enfants et adolescents**.

Cette bibliothèque propose de nombreuses activités jeunesse : expositions, ateliers, clubs lecture, ainsi qu'une « heure du conte » sur inscription chaque mercredi (hors vacances scolaires) pour les 0-3 ans.

› Horaires

Mardi, jeudi, vendredi : de 15h30 à 18h30
Mercredi : de 10h à 13h et de 14h à 18h30
Samedi : 10h-13h/14h-18h

› Horaires vacances scolaires

Merci de consulter le site de la bibliothèque
paris.fr/lieux/bibliotheque-jeunesse-diderot
42 avenue Daumesnil
01 43 40 69 94
bibliotheque.diderot@paris.fr
Métro : Gare de Lyon

Bibliothèque Saint-Éloi

Implantée au cœur de l'îlot Saint-Eloi, depuis 1971, la bibliothèque offre, dans un espace lumineux et accueillant, une collection de livres, DVD et jeux de société, pour enfants, adolescents et adultes.

Pôle sourd, elle est spécialisée dans l'accueil des publics sourds en Langue des Signes Française et propose des animations accessibles.

Pôle de langues, elle offre de nombreuses méthodes et livres en langues étrangères. La bibliothèque entretient de nombreux partenariats avec les acteurs culturels, éducatifs et sociaux du territoire. Elle participe au Prix des lectrices et des lecteurs qui récompense un premier roman, ainsi qu'aux Mordus du manga. Sa programmation culturelle, riche et variée, s'adresse à tous les publics.

› Horaires

Mardi au vendredi : de 13h à 19h
Samedi : de 10h à 18h

› Horaires vacances scolaires

Merci de consulter le site de la bibliothèque
paris.fr/lieux/bibliotheque-saint-eloi
23 rue du Colonel Rozanoff
01 53 44 70 30
bibliotheque.saint-eloi@paris.fr
Métro : Reuilly-Diderot

Médiathèque Hélène Berr

Dans un espace de plus de 2 100 m² sur 6 étages, l'utilisateur trouvera à la médiathèque Hélène Berr une offre complète de 125 000 ouvrages : romans, bandes dessinées, mangas, revues, CDs, DVDs, livres sonores et documentaires pour enfants et pour adultes. Un étage est réservé à la jeunesse et propose une grande variété de livres pour tous les âges. La médiathèque est ouverte à tous et il est également possible d'y emprunter un instrument de musique, de jouer à des jeux de société, de profiter du jardin ou encore de participer à un des nombreux événements qui rythment la vie de ce lieu d'échanges et d'ouverture du 12^e arrondissement : ateliers, conférences, rencontres, concerts, projections, débats, spectacles, expositions, lectures. Des lectures pour enfants y sont proposées : le 1^{er} samedi du mois pour les tout-e-petit-es, le 2^e samedi du mois pour les 4 ans et plus.

› Horaires

Mardi, jeudi et vendredi : de 13h à 19h
Mercredi : de 10h à 19h
Samedi : de 10h à 18h
Dimanche : de 13h à 18h
70 rue de Picpus
01 43 45 87 12
mediatheque.helene-berr@paris.fr
Métro : Nation, Daumesnil, Bel-air

› Horaires vacances scolaires

Merci de consulter le site de la médiathèque
paris.fr/lieux/mediatheque-helene-berr

LE CONSERVATOIRE MUNICIPAL PAUL DUKAS

LE 12^e POUR
LES FAMILLES

Le Conservatoire municipal Paul Dukas propose à tous les enfants du 12^e des cours de danse, théâtre, musique instrumentale, vocale et création numérique, avec une équipe de 150 professeurs.

L'auditorium de 200 places est le lieu de création privilégié, proposant plus de 120 spectacles gratuits dans l'année, projections, conférences, classes de maître...

Disciplines enseignées :

- › **Danse** : dès la grande section de maternelle, cours de danse contemporaine, classique ou jazz
- › **Musique** : dès le CE1, tous les instruments (bois, cuivres, cordes, percussions, claviers...), mais aussi chant choral, chant lyrique, création par ordinateur (MAO), disciplines de composition, composition de musiques de films, orchestration, formation musicale, improvisation... Et toujours la pratique en orchestre, harmonie, fanfare ou chorale.
- › **Théâtre** : dès la 6^e, en cours collectif, pour aborder le jeu sous ses divers aspects : compréhension du texte, appropriation des personnages, espace, voix, adresse au public...

Procédures d'admission sur conservatoires.paris.fr

- › **Pour les débutants**
Par tirage au sort, inscription en ligne fin mai-début juin
- › **Pour les non débutants**
Inscription en ligne fin juin-début juillet puis test en septembre
- › **danse**
à partir du CM1 jusqu'à 21 ans
- › **musique**
à partir du CE2 jusqu'à 30 ans suivant les disciplines
- › **théâtre**
19-23 ans

Retrouvez tous les détails relatifs aux inscriptions sur conservatoires.paris.fr

Les enseignements sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

- › **Référente accessibilité du conservatoire**
mariangela.siani@paris.fr

Les droits de scolarité sont calculés en fonction du quotient familial. Votre justificatif doit être adressé chaque année à Paris Familles (cf. p26).

- › **Conservatoire Paul Dukas**
51 rue Jorge Semprun
01 43 47 17 66
conservatoire12@paris.fr



1770 

ÉLÈVES INSCRIT-ES AU CONSERVATOIRE
PAUL DUKAS À LA RENTRÉE 2025

LES CONTACTS UTILES

Relais Informations Familles du 12^e

130 avenue Daumesnil
01 44 68 12 48
Ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 17h00 et le jeudi jusqu'à 19h30

Sur rendez vous

Contact par mail :

- > Depuis le formulaire de contact
sur mairie12.paris.fr
- > Depuis le portail Paris Familles

Centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

1 rue Tourneux : 01 43 07 83 37
43 rue de Picpus : 01 53 44 89 80

Service D'agrément et D'accompagnement des Assistants Maternels et Familiaux (SAMF) du 12^e

31 rue Rambouillet
01 55 78 86 40
dfpe-samf12@paris.fr

Caisse des Écoles du 12^e

130 avenue Daumesnil
01 44 74 33 80

Sans rendez-vous :

lundi de 8h30 à 12h45 et 14h à 16h45
Mercredi 8h30 -12h45

Avec rendez-vous : mardi, jeudi et
vendredi de 8h30 à 12h45 et 14h à 16h45,
mercredi 14h -16h45 sur le site
de la Caisse des Écoles

Inspection de l'Éducation nationale

Inspection secteur 12A :
01 44 62 43 82
Inspection secteur 12B Nation :
01 44 62 41 06

Maison de la Vie associative et citoyenne du 12^e

181 avenue Daumesnil
01 53 33 51 20
maison.asso.12@paris.fr
Ouvert du mardi, mercredi et vendredi
de 10h à 13h et de 14h à 18h30
Le jeudi de 14h à 19h
et le samedi de 10h à 14h

Paris Familles

En toute autonomie 24h/24 :

Vous pouvez saisir une demande depuis le
portail Paris Familles ou une réclamation
sur le formulaire de contact de Paris.fr
(sollicitation.paris.fr)

> Par téléphone :

Joindre un téléconseiller au 39 75
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00

> Assistance premier niveau de la régie

du 12^e arrondissement : Si nécessaire un
rendez-vous avec un expert du lundi au
vendredi de 8h45 à 12h/ 13h00 à 16h00
vous sera proposé

> Par courrier : Paris Familles – 210 quai
de Jemmapes – 75010 Paris

**> Paris Familles vous accueille également
librement** du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 13h à 16h

Espace Parisien des Solidarités (EPS 12)

108, avenue Daumesnil
M° Gare de Lyon/Montgallet/Dugommier
01 44 68 62 00
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
casvp-s12@paris.fr
paris.fr/lieux/espaces-parisiens-des-solidarites-ex-casvp/tous-les-horaires

Caisse d'Allocations Familiales

101 rue Nationale - 75013 Paris
Numéro : 3230
www.paris.caf.fr
Lundi, mardi, jeudi, vendre : 8h30-16h
Mercredi : sur rendez-vous

LE RECENSEMENT CITOYEN

Toute personne de nationalité française, âgée de 16 ans doit se faire recenser auprès de sa mairie (ou auprès de son Consulat, lorsqu'il réside à l'étranger) en vue de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). La Journée Défense et Citoyenneté est une formalité obligatoire organisée par le Ministère des Armées qui vous permet de vous présenter aux concours et examens publics (Baccalauréat, permis de conduire, etc...).

La démarche se fait en ligne

sur le site dédié de **service-public.fr**
ou en prenant **rendez-vous auprès de sa mairie.**

Pièce à fournir :

> Une pièce d'identité :

carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française

> Un livret de famille (ou à défaut une copie de l'acte de naissance)

> Une carte mobilité inclusion « invalidité » le cas échéant.

La Mairie du 12^e arrondissement (130 avenue Daumesnil) est actuellement fermée suite à l'incendie qui en a touché le beffroi et une partie de sa toiture en janvier 2025, mais le service public municipal est maintenu dans le 12^e.

Depuis juin 2025 et jusqu'à la réouverture de la mairie, la grande majorité des services publics municipaux, dont le Relais Informations Familles (sur rendez-vous), vous accueille au **22 rue Gabriel Lamé** du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 et le jeudi jusqu'à 19h30.

➕ **D'INFO : mairie12.paris.fr**

Le Guide 0-16 ans est édité par
la Mairie du 12^e arrondissement
130, avenue Daumesnil - 75012 Paris
01 44 68 12 12
[Mairie12.paris.fr](https://mairie12.paris.fr)

Rédaction en chef : Marine Riou Bullot
Directrice de la publication : Emmanuelle Pierre-Marie
Crédits photos : Couverture : Zivica Kerkez ; Ville de Paris /
Sophie Robichon, Emilie Chaix, Joséphine Brueder, Guillaume
Bontemps ; Pexels / CDC, Kelvin Agustinus.
Conception - Mise en page :  agence-bollivia.fr
Impression : Direct Impression
Tirage : 5 000 exemplaires
Septembre 2024

Pour une rentrée et une année

ZEN



Qui peut vous renseigner pour une rentrée et une année « Zen » ?

- › Les associations du quartier
- › Le centre social du quartier
- › L'assistant-e social-e de l'école ou du quartier
- › Le service social de proximité
- › La Mairie d'arrondissement
- › Le Forum des associations
- › Le portail numérique Paris Familles
- › Plus d'informations sur mairie12.paris.fr/enfance ou en scannant le QR code



MAIRIE 12

Mairie du 12^e

130, avenue Daumesnil
75012 Paris
tél. : 01 44 68 12 12

✉ Mairie12@paris.fr

🌐 Mairie12.paris.fr

📘 Facebook.com/Mairie12Paris

✂ [@Mairie12Paris](https://twitter.com/Mairie12Paris)

📷 [Mairie12paris](https://www.instagram.com/Mairie12paris)